

Le front commun syndical se divise sur le salaire minimum

SALAIRES Le gouvernement pourrait approuver la marge de 1,1 %

- La FGTB propose de renégocier l'augmentation du salaire minimum.
- Et de voter les autres points de l'accord interprofessionnel.
- Une proposition accueillie froidement par les deux autres syndicats.

De l'art de se sortir d'une impasse ! C'est à cet exercice que se livre actuellement Robert Verteneuil avec le dossier de l'accord interprofessionnel. Ce vendredi, le président de la FGTB a tendu une perche à ses interlocuteurs patronaux et syndicaux. A savoir : approuver l'ensemble des points repris dans l'AIP (accord interprofessionnel) 2019-2020, que son organisation a rejeté à 56 %, à l'exception de celui concernant la hausse du salaire minimum (de 1,1 %).

Pour rappel, l'exécution de l'accord interprofessionnel est bloquée depuis mardi. Ce jour-là, à l'instar du banc patronal, la CSC et la CGSLB ont approuvé le texte de compromis sur lequel

les partenaires sociaux réunis au sein du Groupe des Dix s'étaient accordés, fin février. La FGTB, elle, a calé : ses troupes ont voté contre. Or le syndicat socialiste dispose d'une minorité de blocage au Conseil national du travail. Il est dès lors impossible d'y approuver les points de l'accord qui doivent y être traduits en conventions collectives cadres auxquelles le gouvernement donnerait ensuite force de loi par arrêté royal.

On pourrait très bien en rester là : pas d'AIP. Le hic, c'est que les employeurs ont lié à cette négociation celle sur la répartition de l'enveloppe bien-être. Soit 1,7 milliard destiné à la revalorisation des allocations sociales. Le blocage menace donc directement le pouvoir d'achat des plus démunis. Avec le risque que le syndicat socialiste en porte la responsabilité.

Pour évacuer la pression, la FGTB a tenté ce vendredi une sortie. En substance : elle ne parle plus d'AIP, elle laisse le gouvernement mettre en œuvre la marge salariale de 1,1 % et elle signe l'ensemble des points de l'AIP au CNT à l'exception de celui sur le salaire minimum. Cette triple articulation est stratégique.

Primo, en refusant de parler

d'AIP, Robert Verteneuil évite d'avoir l'air de « trahir » le vote des militants. Ce n'est plus l'accord interprofessionnel rejeté par l'appareil syndical socialiste puisqu'on en a expurgé un des points parmi les plus problématiques.

Secundo, le syndicat socialiste laisse le soin au gouvernement d'entériner la marge salariale de 1,1 %. De toute façon, il n'a guère le choix : la loi de 1996 sur la formation des salaires ne permet pas de déroger à ce chiffre. Les négociations salariales pourraient dès lors débiter dans les secteurs, sur un socle stable.

Tertio, il bloque le point le plus épineux pour ses troupes : la hausse de 1,1 % du salaire minimum. Soit 10 cents de l'heure en plus pour un plancher actuellement fixé à 9,85 euros de l'heure. Cette hausse est qualifiée d'« *au-mône* » et d'« *injure* » par la FGTB, alors que le banc syndical réclamait une amélioration de 10 %. Ce dossier-là serait alors à réexaminer sous peu au CNT ou au sein du Groupe des Dix.

Tout l'AIP, dit la CSC

Côté patronal, on attend. Renoncer à l'augmentation du salaire minimum ne pose pas problème aux employeurs. Faute d'accord, le gouvernement, lui,

se bornerait à approuver la norme salariale. Les regards se tournent donc vers les deux autres syndicats qui, en milieu de semaine, clamaient encore que l'AIP était un tout à prendre ou à laisser. Rejoindront-ils la FGTB ? D'une part, il est vrai que la hausse obtenue est faible :

16,6 euros brut par mois (environ 9 euros net). Et accéder à la proposition socialiste permettrait de sortir de l'impasse. De l'autre, le salaire minimum n'avait plus augmenté depuis dix ans et rien ne dit que les employeurs, FEB en tête, se montreront plus conciliants d'ici quelques semaines. A moins que la donne politique ait changé d'ici là...

Vendredi après-midi, le seul commentaire émanant de la CSC était celui-ci : « *Le Conseil général de la CSC a approuvé l'AIP dans son intégralité. Celui-ci doit être appliqué rapidement, entièrement, y compris sur les aspects qui concernent la marge salariale, le salaire minimum, les fins de carrières, la mobilité, l'enveloppe bien-être. L'ensemble des citoyens y ont droit !* »

Avec comme un message très chrétien et très implicite adressé au président socialiste : « Aide-toi et le ciel t'aidera ». ■

PASCAL LORENT

LE CHIFFRE

1,1 %

Ce chiffre est devenu le symbole de l'AIP. Et de son blocage. 1,1 %, c'est d'abord la marge salariale obtenue, sur la base d'un calcul fixé par la loi de 1996 sur la compétitivité. Bref, c'est l'augmentation autorisée pour les salaires sur la période 2019-2020. C'est trop peu aux yeux des syndicats, qui réclament une révision de cette loi. En attendant, « la loi, c'est la loi », dit la FEB. 1,1 %, c'est aussi la hausse du salaire minimum au 1^{er} juillet 2020. Ce qui fait dire à la FGTB que l'on a simplement appliqué la norme salariale au plancher salarial. « *Une au-mône* », tranche Robert Verteneuil. Mais les deux autres syndicats rappellent que ce salaire minimum n'avait plus augmenté depuis dix ans. Et qu'un tiens vaut mieux que deux tu l'auras.

P.L.T